

tion qu'elle mérite. Vous verrez qu'elle affirme l'unanimité des évêques en faveur d'une législation remédiateur : qu'elle qualifie de trahison le refus de voter en faveur d'une législation remédiateur acceptée par les autorités religieuses, pour se rallier au projet d'enquête ; et qu'elle déclare qu'agir autrement, serait une déchéance nationale religieuse.

PIERRE. — Merci, M. le curé, je possède parfaitement la question, je comprends maintenant le devoir de tout catholique, et aucune considération ne me fera dévier du droit chemin.

“Par droits chemins” sera maintenant ma devise.

Bonsoir, M. le curé, et à revoir, si vous le voulez bien.

LE CURÉ. — Avec plaisir, M. Pierre, et bonsoir.

Remerciements

Merci au journal qui nous a consacré un article rempli d'aménités. Merci également au compère qui l'a reproduit avec un sensible plaisir.

Ils se valent ; et leurs injures nous blessent moins que leurs compliments.

C'est assez dire la haute estime en laquelle nous les tenons.

Conversion risquée

Un député aux Communes a dit l'autre jour : “ Il faut convaincre l'opinion protestante que les écoles communes répugnent à la conscience de la minorité manitobaine. ”

Autant vaudrait essayer de convertir le diable !

Il est plus sûr et plus pratique de soustraire les catholiques, par une bonne loi, à la rage de ces fanatiques — *tauri pingues*. —

C'est le sentiment unanime de l'épiscopat ; le sentiment général du clergé et des électeurs catholiques.

Bon à retenir

“ Chassez le naturel, il revient au galop ! ”

Les injures de certains journaux, à l'adresse de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, du R. P.